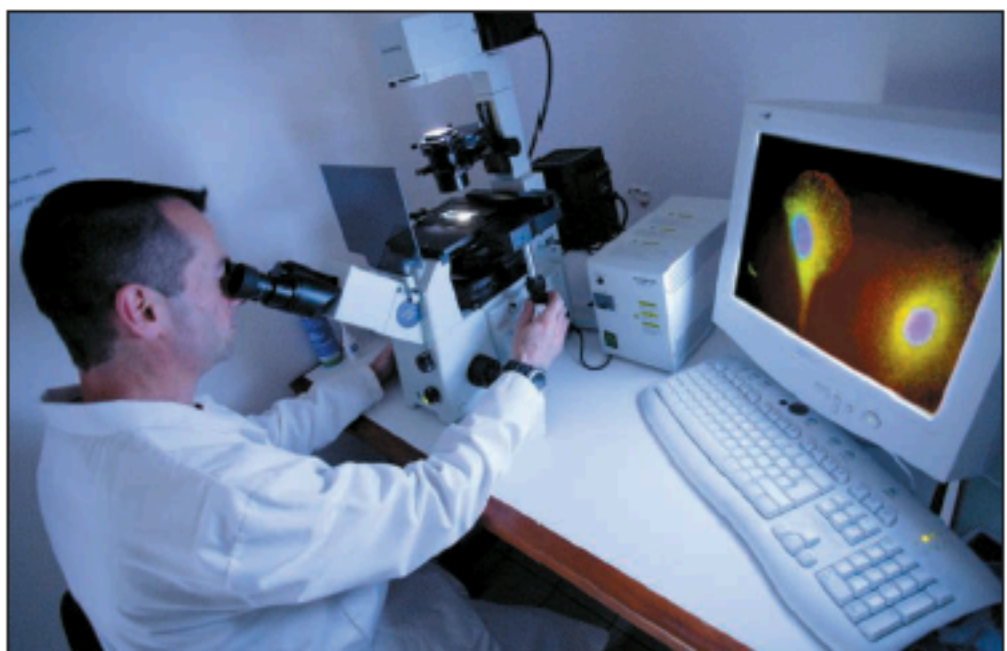


# Le pathologiste et la génétique moléculaire Une profession en pleine évolution

Les nouvelles thérapies ciblées justifiant la réalisation de tests de biologie moléculaire modifient peu à peu le rôle du médecin pathologiste. Lors du congrès national « Carrefour Pathologie », organisé le 19 novembre prochain par la Société française de pathologie (SFP)\*, une table ronde ayant pour thème les « rôles et implications des pathologistes dans les plates-formes régionales de génétique moléculaire » se tiendra à Paris, à la Maison de la chimie. L'occasion pour le Dr Jean-Christophe Sabourin, médecin pathologiste et responsable de la plate-forme régionale de Haute-Normandie, de livrer son point de vue sur le sujet.

DÉPOSITAIRE de prélèvements – souvent effectués par un clinicien ou un chirurgien –, le pathologiste en a la responsabilité. Il les reçoit, les travaille pour réaliser le diagnostic. Et les conserve pendant au moins dix ans, lorsque le tissu provient d'un adulte, et trente ans lorsque celui-ci est issu d'un enfant. Une contrainte médico-légale permettant au pathologiste d'examiner à nouveau un prélèvement au cours de l'évolution d'une maladie pour comparer, par exemple, la lésion actuelle du patient avec celle initiale.

« Toutefois, jusqu'à présent, le pathologiste était rarement amené à devoir désarchiver un prélèvement ancien pour l'examiner à nouveau ou le transmettre à ses confrères. Il le conservait, le plus souvent, en vue de diagnostics morphologiques », indique le Dr Jean-Christophe Sabourin. Mais aujourd'hui, avec l'émergence des



Les pathologistes devront se former aux tests de biologie moléculaire

nouveaux tests de biologie moléculaire permettant de prescrire des médicaments adaptés à certaines tumeurs malignes, le rôle du pathologiste change peu à peu. En effet, l'identification d'altérations génétiques au sein des cellules cancéreuses a débouché sur la mise en évidence de nouveaux biomarqueurs moléculaires indispensables pour le diagnostic, la classification, le choix et la surveillance thérapeutiques de certains cancers. Exemple frappant : en 2008, les données scientifiques ont justifié le recours, en routine, à la recherche de la mutation du gène KRAS dans les cancers colorectaux métastatiques avant la prescription d'un traitement par les nouvelles molécules anti-EGFR. « Ce test, réservé hier à une activité de recherche, s'applique donc aujourd'hui en diagnostic de routine à tous les patients. Et les pathologistes sont de plus en plus sollicités par les oncologues pour désarchiver et transmettre leurs prélèvements tumoraux aux structures réalisant le génotypage KRAS », note le pathologiste.

**Un rôle à clarifier.** Ces structures, ce sont les 28 plates-formes hospitalières de génétique moléculaire\* réparties sur le territoire français. Installées dans les CHU ou dans les centres de lutte contre le cancer, elles se sont organisées depuis 2006, sous l'impulsion de l'Institut national du cancer (INCa). L'idée étant d'établir un maillage territorial avec une collaboration entre les structures d'anatomie pathologique (où parviennent les prélèvements traités par les pathologistes) et les plates-formes (où sont réalisés les tests de biologie moléculaire

à partir de ces prélèvements). « Cette collaboration régulière génère un surcroît de travail et bouleverse l'activité du pathologiste. La transmission des prélèvements, souvent anciens, nécessite une procédure de désarchivage, d'envoi, et donc un temps médical, dont le coût n'a pas été bien évalué. Par ailleurs, outre l'insuffisance d'indemnisation, le rôle et la responsabilité du pathologiste dans la transmission de ces prélèvements ne sont pas clairs. Ce dernier est parfois assimilé à une simple « boîte postale », en attente des demandes de ses confrères oncologues, et prêt à servir les plates-formes hospitalières », indique le Dr Sabourin.

Car aujourd'hui, au sein des plates-formes, les tests de biologie moléculaire sont réalisés par des généticiens moléculaires, des biochimistes ou, encore, des biologistes. Et, très rarement, par des pathologistes. Ce que regrette le Dr Sabourin : « Ces derniers doivent se former à la réalisation de ces tests de biologie moléculaire ; l'avenir de la profession en dépend. Il existe notamment un DU national de pathologie moléculaire formant les pathologistes à effectuer eux-mêmes ces tests. Aussi, j'ai proposé l'organisation d'un EPU (enseignement postuniversitaire), qui sera effectif dès le début de l'année prochaine. Cette initiation de trois jours à la pathologie moléculaire permettra aux pathologistes de s'imprégner de cette nouvelle culture et, à terme, de faire évoluer leur métier », conclut le Dr Sabourin.

## Des plates-formes régionales

Donner un accès équitable aux tests moléculaires innovants à l'ensemble des patients d'une région, à la fois en oncohématologie, mais aussi pour les tumeurs solides, telle est la mission des plates-formes de génétique moléculaire.

Depuis sa création en 2005, l'Institut national du cancer (INCa) soutient la structuration de la génétique moléculaire. Ses deux appels à projets nationaux lancés en 2006 et en 2007, d'un montant de 4,7 millions d'euros, ont permis de retenir 28 plates-formes réparties sur l'ensemble du territoire. Depuis, l'INCa a notamment lancé d'autres appels à projets pour renforcer les plates-formes en personnel et améliorer l'organisation des structures d'anatomie pathologique en vue de la réalisation des analyses moléculaires des cancers.

\* [www.sfpd.org](http://www.sfpd.org)